BÉTHUNE

UN OUVRIER ASPHYXIÉ aux Mines de Lens

L'ouvrier Valentin Parquet, âgé de 33 ans, ouvrier au lavoir à charbon des mines de Lens situé sur la commune de Vendin-le-Vieil, venant détacher un bloc de charbon qui s'était formé sur le plan incliné le long des nacelles du lavoir s'est armé d'une pince qu'il a fortement enfoncée dans une crodte formant la base de ce bloc de charbon.

Après bien des efforts, il parvint à crever cette croûte, mais à ce moment tout le charbon qui s'était amassé sur le plan incliné vint l'engloutir au fond du réservoir.

Les ouvriers présents s'empressèrent de déraguer leur camarade mais ils n'y parvinrent qu'après une heure au moins de travail et ils le trouvèrent alors asphyxié.

Le corps du malheureux Parquet, qui laisse une veuve sur le point d'être mère et un tout jeune enfant, a été transporté à son domicile à Billy-Berclau.

Une jeune fille qui se jette par la fenêtre

A LIÉVIN

Mercredi soir, vers 7 heures, Mlle Eugénie Delcourt, âgée de 17 ans et demi, dont les parents habitent rue de la Poste, pénétrait dans la maison l'autorisation d'aller au bal. Sur le refus opposé la blessée dont l'état est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

SAINT-OMER

Aire-sur-la-Lys. — Deux gendarmes se trouvant la nuit sur la route conduisant de Bouy à Thérouanne, ont aperçu quatre deux cavaliers qui s'empressent de fuir. Ils leur donnèrent la chasse. Se voyant sur le point d'être pris ces deux individus abandonnèrent leurs chevaux et les cent-vingt kilogrammes de tabac qu'ils portaient.

Les deux fraudeurs ont pu se sauver grâce à l'obscurité.

Blendecques. — Un vol de coquilles et de succrerie a eu lieu au préjudice du sieur Billeret pendant son absence.

Des gamins sont soupçonnés.

CALAIS

Suicide d'un pharmacien

Un pharmacien de notre ville, M. Becqtis, dont l'officine, rue Lafayette, était fort bien achalandée, s'est suicidé la nuit dernière en absorbant une certaine quantité de strychnine.

Le défunt était marié et âgé de 32 ans seulement.

Sa triste fin, dont il faudrait chercher la cause déterminante dans ces chagrins de famille, fait, en ville l'objet de toutes les conversations.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 26 décembre 1895

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président
Ministère public : **M. du Bousquet de Florian**, substitut

LILLE

Une bande de voleurs belges. — Depuis quelque temps, la police surveillait une bande de cinq individus parmi lesquels deux femmes, qui habitaient deux deux logements différents, rue de Wazemmes. Octobre des Belges qui ne travaillaient pas et vivaient très confortablement.

Or, le 29 octobre dans la soirée, M. Nathan, marchande confections, rue Saint-Pierre-Saint-Paul, 11, s'était laissé faire une montre habituel dans un restaurant voisin, constata en rentrant chez lui que la porte du cuvier était fracturée et ouverte. Dans son magasin, il constatait que tout bouleversé. Il avait mis au pillage. Le tiroir qui sert de caisse avait été forcé et une somme de cent francs en avait disparu. Les deux voleurs s'étaient introduits par la cour d'un bâtiment de la place de la Nouvelle-Aventure qui donne sur la cour de M. Nathan. Il était évident que plusieurs voleurs avaient passé par là et que d'autres avaient dû faire le guet.

M. Nathan était plaintif. La police s'occupa de l'affaire et soupçonna de suite la bande de belges qu'elle filait depuis longtemps. Dans le 5 novembre, avec la nouvelle fait, deux agents de police se présentèrent au numéro 247 de la rue des Postes, chez Maximilien Rielens, 22 ans, plombier, qui vivait la maîtresse Marie-Thérèse Sandhers, âgé de 24 ans. Après avoir constaté que des pantalons neufs étaient accrochés dans la chambre, les agents conduisirent Rielens au commissariat.

Puis ils se rendirent au n° 2 de la rue de Juliers, espérant bien y surprendre un affilé de la bande qui se faisait appeler Auguste Muffat et qui en effet, avait produit des papiers à ce nom.

Mais le maîtresse de cet homme, Marie Detroyer, âgée de 24 ans, dit aux agents que Muffat était sorti pour rapporter de l'ouvrage dans une maison de confections à Grand'Place et qu'on n'y attendirent deux heures. Ayant appris sur ces entrefaites que celui qu'ils recherchaient n'était pas connu dans la maison indiquée; ils commencèrent des fouilles dans la chambre de Muffat et le trouvèrent blotti entre son lit et le mur. On le tira de sa cachette, après une vive résistance.

Après avoir bien examiné le soi-disant Muffat et ses papiers, les agents qui se doutaient avoir à faire à un Belge dangereux dont l'extradition est demandée en Belgique et qui, autre plusieurs condamnations, en a subi 6 pour vol dans son pays, finirent par faire avouer le leur prisonnier qu'il s'appelait Delbart Jean, 23 ans, né à Malmebach, signalé comme s'étant enfui de Belgique avec une nommée Marie Detroyer.

A la suite de cette arrestation, le sieur Joseph Sacleus, 31 ans, serrurier, qui demeurait depuis deux jours rue de Juliers, n° 2 avec Dupuis et sa maîtresse, fut arrêté ainsi que celle-ci et le maîtresse de Rielens.

Aucun des prévenus n'avoue rien pour un vol commis chez M. Nathan, tous au contraire nient comme des beaux diables. Mais toutes les présomptions sont contre eux ; il y a même une preuve irréfutable : la présence des vêtements volés chez M. Nathan. Il est vrai que la maîtresse de la rue des Postes prétend aussi ne pas connaître celle de la rue de Juliers et cependant les agents les ont vus bien souvent ensemble. En additionnant les condamnations de Rielens, Dupuis, Marie-Thérèse Sandhers et Sacleus, on arrive au gentil petit total de quarante-six.

Quant à Marie Detroyer, jamais elle n'a été condamnée. A Me Rajot échoit la lourde tâche de sa défense : ce qu'il demande surtout c'est l'application pour elle de la loi de sursis. Avoir gardé un cavier judiciaire sans tache au milieu de ces bandits n'est ce pas déjà beaucoup et cette femme ne pourra-t-elle se réhabiliter, se refaire une nouvelle vie?

Jean Dupuis, Sacleus et Rielens sont condamnés chacun à 2 ans de prison ; la fille Sandhers à 18 mois et Marie Detroyer à 6 mois.

Voleurs et recéleurs. — Julien Branche, 38 ans, marchand de bestiaux et recéleur, a eu bonne... — comme le prouve surabondamment les condamnations inscrites sur son casier judiciaire. — avait voulu vendre ou commencer du bétail provenant du parti de plafonneur, de menuisier et de pavieur à une personne qui, dans ces affaires, ne pouvait qu'il le fissait, le dénonça à la police. Cet homme fut arrêté.

L'enquête que fit alors la police amena la découverte des vols dont les objets en question avaient été volés. Jules Decroix, 26 ans, marchand ambulant qui, après avoir passé sa jeunesse dans une maison de correction, a depuis l'âge de vingt ans subi trois condamnations pour vol assez sérieuses. Gustave Demarchalk, 21 ans, poigneur, déjà aussi condamné et un jeune homme de 19 ans, serrurier, nommé Jules Sadieu, qui est très bien noté et n'a aucun antécédent judiciaire, furent arrêtés.

Tous trois dans la nuit du 4 au 5 décembre ont enlevé volé des poulies, des lapins et des outils dans un hangar de la rue Damien appartenant à M. Demoulin, après avoir forcé le cadenas de la porte.

Puis Demarchalk et Decroix ont commis un nouveau vol d'outils dans une maison en construction à l'angle des rues Danton et de Cambrai. Ils ont volé à M. Lerey, commissionnaire, une charrette. Branche s'était chargé de tout vendre.

M. Dufay défend Subdiau. S'appuyant sur les bons renseignements donnés sur lui, sur son jeune âge, il montre ce jeune homme entraîné et entraîné par deux mauvais sujets qui le font participer à un vol dont il ne doit pas profiter et il demande pour son client l'application de la loi Bérenger.

Me Dufay s'adresse à Branche et le condamne à 18 mois de prison et prononce contre lui la peine de la réclusion ; il a condamné Demarchalk à 6 mois de prison ; Sadieu est condamné à 4 mois de prison avec bénéfice de la loi Bérenger ; quant à Branche, simple recéleur, le tribunal lui a infligé 13 mois de prison.

ROUBAIX

Coups. — Emile Parvat, journalier à Tourcoing, était au cabaret Delorge, rue de Tourcoing, le 25 décembre vers 8 heures du soir, en compagnie de camarades avec qui il mangeait grand'papa.

Ces gens menaçaient la cabaretière quand un jeune soldat d'infanterie de marine, Arthur Moulardiers et Et dit des remontrances à ces ivrognes qui menaient à cabaretière. Parent lance un coup de tête au jeune marine. Ce fut vertement 15 jours.

— Alphonse Sanschal, 20 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, cité Lambert, a lancé des coups de tête à Jules Dupuis, 20 ans, tisserand, cour Muller. Coût 6 jours de prison.

TOURCOING

Bagarre dans un cabaret. — Il paraît que Mme Bracbaert, cabaretière, rue Archimède, Henri Demet, que l'on appelle communément Demarchelier. En effet, le premier décembre il arrivait dans son cabaret, vers 8 heures, Mme Delle vers six heures du soir et l'apercevant au comptoir, lui portait un coup de tête dans la poitrine. Un parent de Demet, Jules Delbaere, accourt à son secours. Jules Carette survient au secours de son frère et Henri Demet saisit un cophas de bière et en frappait Jules Carette. La mêlée devenait générale. Il y eut ainsi beaucoup de horions.

Mlle Brachaert prend la défense de Demet et de Jules Debaere ; Mlle Roche, celle des frères Carette.

Les responsabilités paraissent bien difficiles à établir, et malgré tout le talent des avocats, le tribunal jugé qu'il y a eu coups réciproques. Et voici comment il partage les responsabilités : Jules Carette, 20 jours de prison ; Charles Carette, 40 jours ; plus à chacun 5 fr. d'amende pour ivresse ; Henri Demet, dix jours de prison ; Jules Debaere, 8 jours.

CHERENG

Coups. — Emile Desmouveaux, un jeune tisserand de 20 ans avait eu le tort de lancer une mauvaise plaisanterie sur le passage de Félix Duez, charron. Celui-ci la prit pour lui ayant cru qu'elle visait sa femme et Mme Duez. Il pourvoirait le jeune homme qui esquiva un premier coup de poing, en reçut un sur la tête et se blottit enfin dans un tas de bois pour se soustraire à la poursuite d'un chien que le charron excitait après lui. Mais, rattrapé bientôt, Emile Desmouveaux recut une volée des mieux soignées qui l'a empêché de travailler pendant quelques jours.

M. Werquin se portait partie civile au nom de Desmouveaux demandant des dommages et intérêts. Le tribunal a condamné Duez à 25 fr. d'amende et 25 fr. de dommages et intérêts.

HALLUIN

Exploits d'ivrognes. — Le 22 décembre au milieu de la nuit M. Catteau, cabaretier, fut éveillé par des aboiements de son chien. Deux ivrognes venaient d'enfoncer un volet et de briser deux carreaux. Ayant passé leur tête par la vitre brisée, l'un d'eux narguait le cabaretier qui une chandelle à la main cherchait la cause du bruit entendu dans la maison.

Le tribunal a condamné les deux ivrognes, auteurs de ce bris de clôture, J.-B. Lamont, 30 ans et Ch. Castelain, 33 ans, tous deux tisserands, chacun à 2 mois de prison et 5 fr. d'amende.

ARMENTIÈRES

Coup de couteau. — Alfred Dumont, parcur, âgé de 26 ans, était entré au cabaret Debacker, rue d'Ypres vers 10 heures du soir le 1er décembre.

Comme il insultait la belle-sœur du cabaretier, celui-ci voulut le mettre dehors. Dumont lui lança en réponse une chope sur l'épaule. M. Debacker mit alors le mizir sur le dangereux ivrogne pour le faire sortir. Les deux hommes tombèrent. Dumont prit son couteau et en frappa le cabaretier.

Voilà un coup de couteau qui vaut au auteur 3 mois de prison et 16 fr. d'amende.

RONCQ

Vol. — Alphonse Catteau, 50 ans, tisserand, qui était veuve chez Mme Fièvet, cabaretière, pour crever les yeux à des pinsons, a fait main-basse sur une dizaine de francs placés dans le comptoir, ce qui lui vaut 40 jours de prison.

Tribunal correctionnel de Dunkerque

Audience du 26 décembre

Accusés-les-Aubert. — Marie-Joséphe Boittiaux, femme Herbin, d'Avesnes-les-Aubert, fut prise la nuit dernière par le sieur Marcelin, cantonnier, en train de voler de l'argent ; elle lâcha tout et prit la fuite. Huit jours de prison.

Cassdrey. — Le sieur Gustave Cardon a infligé des mauvais traitements à sa femme. Le prévenu est condamné à six jours de prison, mais vu son excellents antécédents, le tribunal lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

Villers-Outréaux. — Les époux Hanquet de Villers-Outréaux avaient eu leur mobilier saisi, à la requête de Mme Charpentier, Paisse, veuve du commerce, leur créancier, par ministère de M. Bera huissier à Solesmes.

Le gardechampêtre de Villers-Outréaux, le sieur Lequeux, fut constitué gardien.

Il s'aperçut que le mobilier disparaissait et prévint l'huissier Bera qui menaça d'une plainte au parquet.

Le garde allait voir chaque matin si les meubles étaient revenus, quand un jour un incendie se déclara chez les époux Hanquet, tout fut consumé.

La femme Hanquet, débitante déclara qu'un voyageur ayant demandé à verre d'eau-de-vie, elle alla chercher la bouteille au grenier, avec une chandelle.

La bouteille était dissimulée sous une botte de paille, parce que Hanquet l'aurait bue s'il l'avait trouvée.

Le feu prit à la paille d'où la poursuite pour incendie involontaire.

Le mari n'est condamné qu'à 8 jours de prison.

Sa femme prévenue de deux délits a 2 mois de prisonnement.

Saint-Python. — Le nommé Armand Lemoine, 8 ans par François Bral, au moment où il lui volait de l'argent. Quinze jours de prison.

Tribunal correctionnel de Dunkerque

Audience du 25 décembre 1895

Fraude. — Jean-Auguste, 20 ans, qui a chercher à introduire en France six paquets de tabac et des allumettes de provenance belge, est condamné à 3 jours de prison et 500 francs d'amende.

Vol de vêtements par le pont. — La nommée Rosalie Mouzin, femme Le Dandé et le jeune Henri Dupuis, qui a déjà subi deux condamnations, une troisième à un mois de prison et Marcq qui n'a pas d'antécédent judiciaires, 8 jours de prison avec sursis.

Tribunal correctionnel d'Arras

Rouvroy. — Pour bris de clôture et coups à la dame Romain Feyel, le Tribunal correctionnel d'Arras a dans sa dernière audience infligé un mois de prison à Blondel William, ouvrier peintre ; et vingt jours de la même peine au nommé Auguste Bouchez, journalier pour vols de recelles et de divers objets au préjudice de M. Tamboise, agriculteur à Rouvroy et de la Compagnie des mines de Drocourt.

Abbaix-Saint-Nazaire. — Vagrant ont délibéré, le Tribunal correctionnel a condamné la dame veuve Sannard à vingt-cinq francs d'amende pour vente illégale de produits pharmaceutiques.

La veuve Sannard est bien connue dans la région ou on l'appelle madame guérit tout.

VARIÉTÉS

L'INCONSCIENTE

On sonna ; Jacques alla ouvrir... C'était elle. Il s'écria :

— Enfin, voilà Fanny !

Il lui prit la main, la conduit de petits baisers très chastes, comme il avait coutume, envahis d'une émotion douce, d'une joie d'enfant dès qu'il la voyait apparaître. Elle n'était pas maîtresse, ne le serait jamais — cela, entre eux, était convenu depuis qu'une fois, dans le plein de soleil qui traversait sa vie de rêveur solitaire, l'être charmant qui répandait autour de lui sa fraîcheur, sa jeunesse et sa grâce.

Elle avait dix-sept ans, des yeux de songe, des gestes las, des mélancolies de femme délaissée par un premier amant et de très sérieuses dispositions pour le théâtre. Intelligente et fine, reflet de toutes les lectures et de tous les milieux, tous jours sincère dans sa constante mobilité d'impressions, elle était un de ces cerveaux de transition, qui, dans la décadence, lui rappelait la *Petite Cérébrale*. Il était toute l'atmosphère de Paris qu'elle apportait, accueillie, parfumé, imprégnée de tout, discutant avec lui sur le dernier roman d'Emile Zola.

Exquise cependant, la physionomie candide avec ses bandeaux séparés sur son front, comme deux grandes ailes ouvertes. Parfois, la sentimentale qui était en elle s'éveillait. Son imagination se haussait aux élans romantiques. Un son de mandoline faisait lever ses rêves. Elle suivait les chants qui, la nuit, détonnaient dans les rues, les chansons, dans le cœur à peu, s'éloignaient en de lointaines mélodies.

— Fauxra, Fanny, lui disait-il, où couches-tu, où vas-tu, comment vivis ?

Elle même ne savait pas. Elle allait chez l'un, chez l'autre, suivant son caprice, posait quelquefois chez les peintres, couchait n'importe où ; elle était devenue bohème ; aujourd'hui à Montmartre, venait, à deux heures du matin, demander, pour une nuit, l'hospitalité à un camarade, s'étendait sur un canapé, dormait bien, et dès le lendemain, reprenait, dans la rue, une vie vague malgré l'hiver, s'envolait vers d'autres régions.

Elle disparaissait des jours, des semaines entières, puis reparaissait, vêtue des mêmes chiffons légers sous lesquels son corps frêle semblait s'évaporer. Elle avait, à Montmartre, des connaissances nombreuses, de simples camarades qu'elle prétendait les uns aux autres avec infiniment de grâce. On l'invitait à dîner. Et rien au monde n'était touchant comme sa parfaite ingratitude. Elle était le petit moineau mi-apprivoisé qu'on attire avec un peu de pain et qui s'enfuit après à tire-d'aile.

Jacques avait connu Fanny chez un peintre. Elle lui était apparue, la première fois, dans sa nudité chaste de gamine ignorant la pudeur. Une poitrine qui naissait à peine, un corps de seize ans, vierge encore, admirable de souplesse et d'harmonie, d'une chair tendre et rosée, d'une finesse délicatement nerveuse.

Il y avait des mois de cela. Depuis, comme Ils étaient voisins et qu'il peignait aussi, elle était venue le voir ; ils avaient passé des après-midi à causer. Quand il avait à travailler, elle jouait avec un petit chat gris, de la même manée que sa robe, lui faisait boire du lait, partait à rire, emplissait l'atelier de sa gaieté.

Il la chérissait pour son indépendance, son insouciance, son désintéressement, la regardant jouer, s'amusant même du désordre qu'elle mettait partout.

Son affection était faite d'un besoin de protéger un être plus faible, de donner pour but à sa vie la félicité de cet être. De violentes secousses morales lui avaient laissé une parcelle de la sensibilité, quelque chose d'analogue à l'épuisement d'un cuvier, la journée finie.

Trop profond avait été jadis l'ébranlement du cœur, trop grande la secousse qui l'avait brisé, trop bleu, en détruire la sénérité de ruines apaisées par le temps. Il n'éprouvait vis-à-vis d'elle qu'un sentiment d'infinie tendresse, très pur et très doux, mais uniforme, exempt d'exaltation. Pour aimer autrement, les forces lui manquaient.

La présence de la jeune fille, l'innocence de ses regards, ou quelque chose d'elle aperçu dans un coin, son chapeau suspendu à une espagnolette, la trace de ses pieds sur la terre humide, toute cette atmosphère d'émotions fugitives ne lui laissait rien qu'une impression de calme et de repos. Ce qu'il aimait en elle, c'était la vie qu'elle répandait, son caquetage, le frolement de ses jupes, ses gestes vifs de oiseau.

Elle venait s'asseoir sur ses genoux, renversait sa tête sur sa poitrine, lui donnait le parfum de ses cheveux ; elle avait des caresses qui ressemblaient faire l'amoureuse.

En échange, il flattait sa paresse et son désintéressement. Et il lui citait par cœur ces préceptes de l'Evangile :

« Ne soyez point en souci pour votre vie, de ce que vous mangerez ou de ce que vous boirez ; ni pour votre corps, de quoi vous serez vêtus. Considérez les oiseaux du ciel, ils ne moissonnent ni ne moissonnent, et votre Père céleste les nourrit. Voyez les lis des champs, ils ne travaillent ni ni filent. Cependant, je vous dis que Salomon même, dans toute sa splendeur, n'a point été vêtu comme l'un d'eux. »

— C'est vrai, répondait-elle, mais quel mérite a-t-il ? C'est ma nature ainsi ; je ne pourrais pas vivre autrement.

Ce jour-là, il l'avait attendue avec impatience, ayant une proposition à lui faire. Tout de suite, il fit :

— Veux-tu être ma petite sœur ? Tu aurais la chambre près de la mienne, tu serais libre ; je serais ton frère, rien que ton frère... Je n'ennuie pas tout, si.

Il s'ennuyait, en effet, s'attristait, quand il rentrait le soir chez lui, de trouver le feu éteint, les murs froids, l'absence d'intérêt de toute chose. Il répéta, suppliant presque :

— Dis, veux-tu ? Tu seras libre.

Elle répondit :

— C'est drôle... Je veux bien.

Huit jours s'écoulèrent. La petite sœur, au bout du troisième, avait disparu. Il ne lui en voulut pas. Elle était l'inconscience, la chose éphémère, qu'il fallait cueillir comme elle se trouvait au passage et qu'on trouvait fanée le lendemain en s'éveillant.

Paul BRULAT.

Nouvelles à la Main

La concierge d'un de nos amis est veuve depuis lundi dernier, et pleure du matin au soir.

Mérite ami, touché de compassion, a voulu la consoler par quelques bonnes paroles.

— Non, laissez-moi pleurer tout à mon aise ; « après je n'y penserai plus ».

***

L'autre soir, le peintre Z..., qui devait dîner ami, emprunta la redingote d'un de ses amis.

— Au moins, tu me la rendras.

— Certainement, et avec usure.

BRULE-MAISON.

Programme des Spectacles et Concerts

Théâtre de Roubaix. (Rue Archimède.) Bureaux à 5 heures 1/4 ; Rideau à 6 heures 0/0. — Dimanche 29 décembre.

LE PETIT JACQUES

Drame 9 tableaux

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes

VILLE DE TOURCOING

Salle des Fêtes, Place Leverrier

Dimanche 29 décembre 1895, à 4 heures 1/2 précises du soir, **Grande Fête de Gymnastique** offerte à nos concitoyens par les Sociétés de la Société municipale de Gymnastique et d'Armes l'Union Tourquennoise avec le bienveillant concours de la Fanfare du Cercle du Petit-Château.

PROGRAMME

Première Partie

Marche solennelle de Van Remoortel, par la Fanfare. — Entrée des Gymnastes. — Fantaisie avec écrans par les pupilles. — Travail simultané aux anneaux. — Mouvements d'ensemble avec xylofers. — Travail aux appareils. — Pyramides. — Clowns musicaux.

Deuxième Partie

Ouverture de Nabuchodonosor, de Verdi, par la Fanfare.

Les Français à Madagascar

Pantomime militaire en trois tableaux

Premier tableau : Aux Avant-Postes Français. — L'armée française — Salut au Pavillon — Le Bivouac — Aux avant-postes Français — Les Touristes — L'Interrogatoire — En marche — La Mendiant — L'Assassinat d'une Vedette française — Surprise.

Deuxième tableau : Une Fête au Palais de la Reine Ranavalo III. — Cortège de la Reine — Les Ministres — Le Parlementaire — Le Domestique de Surprise — Fatal Mon — Le Mandataire — Un Ancêtre de l'Armée Française — Soumission des Hovas.

Troisième tableau : Gloire à la France. — Apothéose.

Personnages : Un Officier Français — Un Parlementaire Hova — Le Mandataire — Un Ancêtre — Un Reporter Français — Un Reporter Anglais — Un Mendiant — Un Hova.

Fantasins, Marins, Arabes, Hovas, Enfants Malaches.

Prix des places : Premier parquet, 2 francs. — Second Parquet, 1 franc. — Galeries, 0,75 centimes.

Concert. — Nous sommes heureux de pouvoir offrir bien longtemps à la compagnie du programme du grand concert que donnera la Société des Mandolinistes Tourquennois, samedi prochain 28 décembre, à 8 heures du soir, dans la Salle des Fêtes de la Place Leverrier.

Nous ne pouvons douter du succès de cette fête, qui réunit choisir d'artistes aussi universellement admirés. Les cartes d'entrée se sont enlevées avec une rapidité que nous ne pouvons nous expliquer. Nous engageons nos lecteurs à ne pas tarder davantage à se procurer leurs places ; ils pourront s'adresser à M. Pajot, coiffeur, rue de Lille et aux bureaux du *Journal de Roubaix*, à Roubaix.

PROGRAMME

Première Partie

a. Marche du Sultan-Cécile-Ka, ; *b.* Berceuse de Jocelyn, Benj. Godard ; *c.* Vive Alsace, valse, Jaime Jou, par les Mandolinistes Tourquennois.

a. Le Rouet, mélodie, Franz Duncourt ; *b.* Dialogue nocturne, Villemer, par M. Léon Berton

Fantaisie sur les Huguenots, Servais, par M. Ed. Jacobs.

a. Le Soulier Rose, Jacques Normand ; *b.* Mon Portrait, X..., par Mlle Marguerite Duriez.

Air de Mirette, Messager, par Mlle Mirette Massart.

a. Le Cygne, Saint-Saëns ; *b.* Tarantelle, Poper, par M. E. Jacobs.

Duo des Bossus de chez Duval, de Serpette, par Mlle Duriez et M. Berton.

Deuxième partie

a. Boléro, P. Laigre ; *b.* Sélection sur Mireille, Gounod, par les Mandolinistes Tourquennois.

a. Pavane, Delormel ; *b.* Laissez-moi rire, Heidelberger, chantées par Mlle Duriez.

a. Nocturne en ré bémol, Popper ; *b.* Contemplation, Paul Stupuy ; *c.* Jet d'Eau, Davidoff, par M. Ed. Jacobs.

a. Pain en l'air, Feydeau ; *b.* Un cauchemar, par l'auteur, M. Léon Berton.

a. Elégie, avec accompagnement de violoncelle, Massenet ; *b.* Mélodie de la Chanteuse voilée, V. Massé, par Mlle Marguerite Minssart.

Divorce et dynamite

Comédie en un acte de **M. F. Galipaux**

Monsieur, M. Léon Berton ; Madame, Mlle Marguerite Duriez.

Piano à queue de la maison Gaveau.

Pianiste accompagnateur : M. Paul Stupuy.

CONVOCATIONS

Société des anciens militaires. — Dimanche prochain 29 courant, réunion trimestrielle, au siège de la Société, cafe Leclercq, à 3 heures.

Ordre du jour : Conférence ; inscription de nouveaux membres ; récits de faits de guerre d'après le livre d'or des suppléments illustrés du *Petit Journal* ; stance d'escrime par les amateurs, sous la direction de M. Dalexis, ex-maître d'armes à l'école de Joinville. Tombola des lots offerts par les patriotes de la ville et par la Société. Les dons seront reçus jusque samedi soir, au siège de la Société et chez M. Edouard Dupont, 2, rue Cauvenier. La Commission fait appel aux personnes généreuses, elle leur sera bien reconnaissante.

PETITE CORRESPONDANCE

Robinson, à Wasquehal. L'état-major du 65e régiment d'infanterie est à Limoges. — Un *lecteur du « Progrès »*. Oui, on peut devenir...

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

du 26 Décembre 1895

Naissances. — Julia Verhiest, rue Soubise, cour Saint-Jean ; Charles Daby, rue du Pressoy, 39 ; Gustave Vliegen, rue Pellart, 128 ; Marcelle Lefebvre, rue Blanchemaille, 73 — Henri Fostier, rue du Tilleul, 146 — Alexandre Vanhulle, rue des Vaqui Ponts, cour Dupont — Albert Bonnet, rue du Tilleul, 175 — Albert Vanderplancke, rue de Rome — René Loucheur, rue d'Ivry, 138.

Mariages. — Alfred Vanhulle, ébéniste, 29 ans, à Lille et Emilienne Dekeyser, sans profession, 29 ans, rue Richard-Lenoir — Gustave Vlerick, cabretier, 29 ans, rue Pellart, 128 et Julia Verhiest, sans profession, 29 ans, rue des Sept Ponts — Armand Florence, boucher, 22 ans, rue Lacroix et Gabrielle Vanhoutte, sans profession, 23 ans, rue de l'Ommelet. — Alphonse Wattier, marchand d'étoffes, 32 ans, rue Richard Lenoir et Mathilde Vanbaeckel, ménagère, 43 ans, rue Richard Lenoir.

Décès. — Clémence Vanhulle, 47 ans, rue Darbo, cour Desmerck — Mathilde Selosse, 10 ans, boulevard d'Armentières, 121 — Charles Scouble, 80 ans, Grande-Rue, 384 — Eugénie Paeshuys, 21 mois, rue Saint-Amand, 1 — Alfred Delaire, 1 mois, rue de l'Industrie, 192 — Jeanne Devriendt, 15 mois, rue des Longues-Haies, cour Verkindere — Henri Bernard, 2 jours, Hôtel-Dieu — Marie Bernard, 2 jours, Hôtel-Dieu — Marie Poupart, 2 mois, Hôtel-Dieu — Emile Moulart, 37 ans, Hôtel-Dieu — Zénobe Brouns, 11 mois, rue Sainte-Thérèse, cour Bernard, 39.

Etat-Civil de Tourcoing

du 25 Décembre 1895

Naissances. — Noëlle Duferment, rue Deregnaucourt — Louise Hur, rue Fin de la Guerre. — Renée Bourlandt, rue du Fort-Hatu, 248 — Rosa Leroy, rue Nationale — Jeanne Deregnaucourt — Rodolphe Halnebrocq, rue d'Anvers.

Décès. — Madeleine Castelain, 2 ans, rue de la Lutte prolongée — Louis Gaye, 1 an, rue du Chêne-Houpline, 129.

Du 26

Naissances. — Hélène Vansyngel, rue du Blanc Seau — Jeanne Delefosse, au Hallot — Pierre Vandewoude, rue du Blanc Seau.

Décès. — Auguste Dujardin, 51 ans, rue de Turenne, 22 — Auguste Fiedoux, 60 ans 5 mois, hôpital civil.

FINANCES

Paris, 26 décembre, 1895.

Une détente sérieuse s'est produite dans les relations politiques entre la France, l'Italie et l'Angleterre marché qui est seul à même de manifester son opinion, puisque toutes les autres bourses sont fermées s'est orienté franchement vers la hausse.

Le 3 0/0 monte à 100.65

Le 3 1/2 à 105.

Le Crédit Foncier est soutenu à 677.50.

Le Comptoir National d'Escompte avance de 550 à 555.

La Société Générale passe de 500 à 502.

Le Crédit Lyonnais est également en reprise à 740.

On relève toujours des achats sur les obligations foncières 4 0/0 de l'Unisée à 483.50.

L'action du Rio Tinto est à 1600.

Ce titre a été déprécié outre mesure par la situation monnaie de la Banque et les bruits de notre marché qui est seul à même de manifester son opinion, puisque toutes les autres bourses sont fermées s'est orienté franchement vers la hausse.

Le 3 0/0 monte à 100.65

Le 3 1/2 à 105.

Le Crédit Foncier est soutenu à 677.50.

Le Comptoir National d'Escompte avance de 550 à 555.

La Société Générale passe de 500 à 502.

Le Crédit Lyonnais est également en reprise à 740.

On relève toujours des achats sur les obligations foncières 4 0/0 de l'Unisée à 483.50.

L'action du Rio Tinto est à 1600.

Ce titre a été déprécié outre mesure par la situation monnaie de la Banque et les bruits de notre marché qui est seul à même de manifester son opinion, puisque toutes les autres bourses sont fermées s'est orienté franchement vers la hausse.

Le Suez est sans appareils. — Pyramides. — Clowns musicaux.

Deuxième Partie

Ouverture de Nabuchodonosor, de Verdi, par la Fanfare.

Les Français à Madagascar

Pantomime militaire en trois tableaux

Premier tableau : Aux Avant-Postes Français. — L'armée française — Salut au Pavillon — Le Bivouac — Aux avant-postes Français — Les Touristes — L'Interrogatoire — En marche — La Mendiant — L'Assassinat d'une Vedette française — Surprise.

Deuxième tableau : Une Fête au Palais de la Reine Ranavalo III. — Cortège de la Reine — Les Ministres — Le Parlementaire — Le Domestique de Surprise — Fatal Mon — Le Mandataire — Un Ancêtre de l'Armée Française — Soumission des Hovas.

Troisième tableau : Gloire à la France. — Apothéose.

Personnages : Un Officier Français — Un Parlementaire Hova — Le Mandataire — Un Ancêtre — Un Reporter Français — Un Reporter Anglais — Un Mendiant — Un Hova.

Fantasins, Marins, Arabes, Hovas, Enfants Malaches.

Prix des places : Premier parquet, 2 francs. — Second Parquet, 1 franc. — Galeries, 0,75 centimes.

Concert. — Nous sommes heureux de pouvoir offrir bien longtemps à la compagnie du programme du grand concert que donnera la Société des Mandolinistes Tourquennois, samedi prochain 28 décembre, à 8 heures du soir, dans la Salle des Fêtes de la Place Leverrier.

Nous ne pouvons douter du succès de cette fête, qui réunit choisir d'artistes aussi universellement admirés. Les cartes d'entrée se sont enlevées avec une rapidité que nous ne pouvons nous expliquer. Nous engageons nos lecteurs à ne pas tarder davantage à se procurer leurs places ; ils pourront s'adresser à M. Pajot, coiffeur, rue de Lille et aux bureaux du *Journal de Roubaix*, à Roubaix.

PROGRAMME

Première Partie

a. Marche du Sultan-Cécile-Ka, ; *b.* Berceuse de Jocelyn, Benj. Godard ; *c.* Vive Alsace, valse, Jaime Jou, par les Mandolinistes Tourquennois.

a. Le Rouet, mélodie, Franz Duncourt ; *b.* Dialogue nocturne, Villemer, par M. Léon Berton

Fantaisie sur les Huguenots, Servais, par M. Ed. Jacobs.

a. Le Soulier Rose, Jacques Normand ; *b.* Mon Portrait, X..., par Mlle Marguerite Duriez.

Air de Mirette, Messager, par Mlle Mirette Massart.

a. Le Cygne, Saint-Saëns ; *b.* Tarantelle, Poper, par M. E. Jacobs.

Duo des Bossus de chez Duval, de Serpette, par Mlle Duriez et M. Berton.

Deuxième partie

a. Boléro, P. Laigre ; *b.* Sélection sur Mireille, Gounod, par les Mandolinistes Tourquennois.

a. Pavane, Delormel ; *b.* Laissez-moi rire, Heidelberger, chantées par Mlle Duriez.

a. Nocturne en ré bémol, Popper ; *b.* Contemplation, Paul Stupuy ; *c.* Jet d'Eau, Davidoff, par M. Ed. Jacobs.

a. Pain en l'air, Feydeau ; *b.* Un cauchemar, par l'auteur, M. Léon Berton.

a. Elégie, avec accompagnement de violoncelle, Massenet ; *b.* Mélodie de la Chanteuse voilée, V. Massé, par Mlle Marguerite Minssart.

Divorce et dynamite

Comédie en un acte de **M. F. Galipaux**

Monsieur, M. Léon Berton ; Madame, Mlle Marguerite Duriez.

Piano à queue de la maison Gaveau.

Pianiste accompagnateur : M. Paul Stupuy.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécut on rap de de tous ordres sur les Bourses de Par s, Lille, Bruxelles, Anvers Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Vers-ment. Convers on.
Coupons immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

ORDRES de BOURSE
Le Comptoir de change
A. Pajot & Ch. Lefebvre
Siège Social:
LILLE: 60bis, Rue Nationale,
Succursale de Lille
rue Gambetta, 1ter
et ROUBAIX, 6, rue de la Gare

OPÉRATIONS À FORFAIT
TITRES CONTRE ESPÈCES
COUPONS ÉTRANGERS
CONVERSIONS
Vente et Achat de Titres Etrangers
Vente et Achat de Titres Etrangers

EXÉCUTE
tous **ordres en bourse de Paris**, au comptant, au simple **courtage de l'agent de change** et sans autre **rémunération** que les **frais de port et d'assurances des titres.**

CHOCOLAT MENIER
Meilleur des Déjeuners

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 26 décembre

Cote officielle du 5 janvier 1896

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qualité		TYPE 2 qualité		TYPE 3 qualité	
	Prix	Cote	Prix	Cote	Prix	Cote
Janvier	3.95	3.